



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1353 du 1^{er} JUIN 2010

Sommaire

Après le 27 mai, tous mobilisé le 24 juin !

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué commun : Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin	3
4. Mobilisation du 27 mai : « Défi relevé par les salariés » !	4
5. 21 organisations de jeunes proclamant : « la retraite, une affaire de jeunes »	5
6. Manifestation OPA du 20 mai : Incontestablement un succès !	6-7
7. Compte-rendu du CTPM du 19 mai 2010	8-16
8. Compte-rendu du Groupe d'Echanges du 26 mai 2010	17
9. Compte-rendu Comité des experts CCAS du 6 mai 2010	18
10. Note MEEDDM suite aux conséquences du volcan pour les agents	19-20
11. DIR N.O. : exemple de gâchis financiers	21
12. Réunion du 25 mai CGT / F.P./Ministère F.P. sur les retraites	22-23
13. Réunion bilatérale CGT / Woerth du 19 mai sur les retraites	24-25
14. Vers la 9 ^{ème} conférence de l'U.I.T.-CGT	26-27
15. Abonnement N.V.O.	28



AGENDA

Mercredi 2 juin 2010 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 2 juin 2010 :

Réunion UGFF sur la Réate

Mercredi 2 juin 2010 :

Audience FNEE CGT au cabinet du MEEDDM sur l'Agence Nature

Jeudi 3 juin 2010 :

Commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 3 juin 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

Vendredi 4 juin 2010 :

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

Mardi 8 juin 2010 :

Bureau de l'UIT

Mardi 8 juin 2010 :

OS / MEEDDM, groupe de travail des Affaires Maritimes

Mardi 8 et mercredi 9 juin 2010 :

CCN

Jeudi 10 juin 2010 :

AG des Syndiqués de la DIRM Bretagne

Jeudi 10 juin 2010 :

Réunion du collectif fédéral déploiement - syndicalisation

Vendredi 11 juin 2010:

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites

Samedi 12 juin 2010 :

Marche mondiale des femmes à Paris

Lundi 14 juin 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 15 juin 2010 :

Conférence – débat de l'IHS sur les 50 ans d'indépendance de l'Afrique

Mardi 15 et mercredi 16 juin 2010 :

Commission exécutive fédérale

Mercredi 16 juin 2010 :

OS / MEEDDM sur régime indemnitaire Exploitation VN

Jeudi 17 juin 2010 :

Réunion du collectif fédéral UFR

Jeudi 17 juin 2010 :

OS / MEEDDM sur le SERM 2009 – 2010

Vendredi 18 juin 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur les corps des chercheurs de l'Équipement

Vendredi 18 juin 2010 :

Réunion confédérale des fédérations sur les retraites



INFOS BREVES

	Impulsion fédérale en vue de la préparation de la 9^{ème} conférence de l'U.I.T.
La Fédération a à sa disposition le document préparatoire et souhaite le mettre en débat dans les syndicats afin que les membres de la C.E. fédérale soit porteur des éléments de réflexions et propositions pour la conférence qui aura lieu les 14, 15 et 16 décembre 2010 (date à retenir sur les agendas). Ce document complet sera diffusé aux membres de la CE à la prochaine réunion les 15 et 16 juin. Dans le cadre de l'impulsion de la fédération, vous trouverez d'ores et déjà une première synthèse de ce document sur les propositions d'orientations et de perspectives de l'UIT soumises au débat de la conférence. Elle doit aider également chacun à participer aux réunions et initiatives de préparation en territoire (Comités régionaux CGT et UIT décentralisée..). La ce fédérale de septembre consacra un temps de discussion sur cette question.	
	HALDE : Une dilution de la lutte contre les discriminations ? Communiqué commun
Le rapport sur les projets de loi organique et ordinaire relatifs au Défenseur des Droits publié ce jour inquiète nos organisations et associations de lutte contre les discriminations notamment sur les discriminations liées au sexisme, au racisme, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap ou à l'état de santé.	
	OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT Une pétition pour rappeler la France à ses engagements
La coalition Action mondiale contre la pauvreté (AMCP) et la Campagne du Millénaire des Nations Unies France, en lien avec des centaines d'organisations de la société civile en Europe (dont la CGT pour la France), lancent une pétition électronique pour rappeler aux gouvernements européens de tenir leurs engagements en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).	
	SOLIDARITE Avec les travailleurs sans papiers en grève !
Depuis hier, jeudi 27 mai 17 h, plus de mille travailleurs sans papiers soutenus par les 11 organisations syndicales et associations signataires de la lettre à François Fillon du 1 ^{er} octobre 2009, occupent les marches de l'Opéra Bastille, place la Bastille à Paris, pour obtenir enfin des critères objectifs de régularisation garantissant l'égalité de traitement entre tous les salariés et applicables sur l'ensemble du territoire.	
	TRAVAILLEURS SANS PAPIERS GREVISTES Pour qui roule Eric Besson ? Communiqué des 11 organisations partie prenantes au mouvement de régularisation des travailleurs sans papiers
Une deuxième réunion de discussions sur la régularisation des travailleur-e-s sans papiers a eu lieu le 20 mai entre les représentants du gouvernement et ceux des organisations syndicales membres du « groupe des onze ».	
	TAXER LES TRANSACTIONS FINANCIERES Communiqué commun
Cette semaine se réunissent les Ministres des Finances européens, ainsi que la Conférence Internationale du G20 sur la régulation financière, accueillie par Angela Merkel le 20 mai à Berlin. Ces réunions se tiennent alors que les Etats de la zone Euro annoncent des plans de restrictions pour satisfaire les exigences des marchés.	

Suite sur : www.cgt.fr

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Le 31 mai 2010



Mobilisation du 27 mai

Défi relevé par les salariés : 1 million de personnes dans 176 manifestations

La mobilisation du 27 mai à l'appel de la CGT, CFDT, CFTC, FSU, Solidaires, UNSA, pour l'emploi, les salaires, les retraites, le service public, a rassemblé 1 million de personnes dans 176 manifestations. Aujourd'hui, ce n'est pas la résignation qui a dominé mais une forte combativité qui s'est manifestée dans les entreprises et les administrations, notamment par des milliers d'arrêt de travail.

Cette journée démontre une forte hausse sur tout le territoire de la mobilisation des salariés par rapport aux initiatives unitaires des 23 mars et 1er mai. Cela prouve la détermination des salariés à s'opposer à la réforme gouvernementale des régimes de retraites dont l'objectif central est de satisfaire les marchés financiers, et à exiger au contraire une véritable revalorisation du travail.

Cette mobilisation est la meilleure réponse qu'il fallait apporter au défi lancé par le gouvernement avec la réforme des retraites qui va être officialisée dans les prochains jours. Si le gouvernement ignore ou minore la signification de cette journée de mobilisation il prend le risque d'un conflit de plus grande ampleur.

Le gouvernement doit moins écouter le MEDEF et les actionnaires pour enfin entendre les salariés. Le patronat doit accepter l'ouverture des négociations sur les revendications des salariés, notamment en matière de salaires, d'emplois et de conditions de travail.

Forte du succès de cette journée, la CGT estime que l'intersyndicale dispose d'un mandat pour préparer d'autres initiatives de mobilisation avant les congés d'été. Elle fera des propositions en ce sens lors de la réunion du 31 mai.

Sans attendre, la CGT appelle l'ensemble de ses organisations à poursuivre la diffusion de la pétition nationale pour l'avenir des retraites. Elle reçoit déjà un très large écho. Elle sera remise au gouvernement dans la première quinzaine de juin.

Montreuil le 27 mai 2010

21 organisations de jeunes proclament : "La retraite, une affaire de jeunes"

21 organisations (UNEF, UNL, FIDL, Sud Etudiant, LMDE, CGT, FSU, UEC, Attac Campus, JOC, Génération Précaire, MJS, MJCF, Jeunes Verts, JRG, Réseau jeunes du PG, NPA, Gauche Unitaire Jeunes, Branche) ont lancé un appel unitaire intitulé la Retraite, une affaire de jeunes ! sur un site internet : <http://retraites-jeunes.net>. Ils appellent tous les jeunes à signer cet appel dans lequel ces organisations affirment leur attachement à la retraite par répartition. Ils déplorent *"un débat de société escamoté par une nouvelle opération comptable"* et manifestent leur refus catégorique d'un allongement de la durée de cotisation.

Face à l'allongement de la durée des études et le recul de l'âge moyen d'entrée dans un emploi stable (27 ans) qui conduisent les jeunes à commencer à cotiser plus tard que par le passé, ces 21 organisations exigent :

- la validation des années d'études et de formation dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite, afin d'offrir à chaque jeune la garantie de pouvoir étudier sans être inquiété par son avenir, même lointain ;
- la validation des périodes de stages, intégrée dans une véritable réglementation contraignante (rémunération à 50% du SMIC dès le premier mois, reconnaissance et encadrement dans la formation) ;
- la validation des périodes d'inactivité forcée, et la prise en compte la situation des jeunes en situation d'insertion professionnelle pour qui l'enchaînement de stages, de CDD, d'emplois à temps partiel, de périodes d'intérim ou de chômage conduisent à accumuler des droits à retraite très incomplets.

En conclusion de ce texte commun, ces organisations appellent les jeunes *"à se saisir du débat sur les retraites, à participer aux initiatives de mobilisation."*

MANIFESTATION DES OPA A PARIS RÉUSSIE



Objectif atteint

1200 OPA présents à la manifestation

Forte présence des OPA CGT

Taux de grévistes important dans tous les services

L'objectif d'obtenir une table ronde avec l'Assemblée des Départements de France, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales), le ministère et les organisations syndicales représentatives des OPA est validé par le cabinet du ministre qui se charge de son organisation pour la mi-juin.

L'action du 20 mai 2010, la mobilisation des OPA ont contraint le cabinet à intervenir auprès du cabinet du 1^{er} Ministre pour que se tienne rapidement une réunion interministérielle d'arbitrage sur le dossier catégoriel sur deux points :

- La revalorisation des premiers niveaux de grade Ouvrier Expérimenté de 32 € et compagnon de 46 €.
- le maintien de la rémunération par l'intermédiaire de la mise en place d'une Indemnité Différentielle Exceptionnelle (IDE) pour les OPA mis à disposition sans limitation de durée ou mutés dans les services de l'Etat.



Lors de ces audiences, nous avons interpellé le Cabinet et l'ADF sur le peu de conventions de mise à disposition signées ou en voie de signature à ce jour. Nous leur demanderons, lors de la future table ronde, des engagements précis et que des directives soient envoyées de leur part aux Préfets et aux PCG.

Pour les OPA qui resteront dans les services de l'Etat, le Cabinet s'engage à poursuivre le travail avec la DGITM. Il a saisi son directeur, M. BURSEAU, avec pour objectif qu'aucun OPA ne reste sans solution, que les organigrammes soient définis pour l'accueil des OPA et que les missions qui leur seront attribuées respectent leur métier.

Pour que tout cela se concrétise, il faut maintenir la pression localement vers les Préfets et les PCG et poursuivre la mobilisation pour que nos revendications se concrétisent.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CTPM du 19 mai 2010

Ce CTPM était présidé par Didier Lallement, Secrétaire général du ministère.

Suite aux déclarations liminaires des organisations syndicales (ci-joint en annexe la déclaration de la CGT), l'administration répond ainsi en substance.

La lettre de cadrage budgétaire 2011-2013 du Premier ministre vient d'être envoyée. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront réduites de 10% (-5% en 2011 et -2,5% en 2012 et 2013). Sur les effectifs, poursuite du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et concernant les opérateurs (établissements publics) -1,5% de réduction d'effectif qui équivaldrait selon le Secrétaire général à la règle du 1 sur 2 non remplacé.

En interne, pour la préparation du budget « *les choix seront difficiles et seront à faire d'ici la fin de l'été* ». Ainsi en 2010, les suppressions d'emplois ont été plus fortes en DDT-M alors que nous avons « sanctuarisé » les effectifs des DIR et du RST-CETE.

Le MEEDDM revendique la gestion des personnels des 2 corps techniques Industrie (IIM et TIM) qui travaille à 70% pour nos politiques.

Sur les revendications des OPA, un retard admis dont le MEEDDM porte la responsabilité, avec Matignon. Le MEEDDM participera à la table ronde avec l'ADF (Assemblée des départements de France) et les organisations syndicales, mais remarque que les Conseils généraux sont en recul sur le transfert total des Parcs.

S'agissant des personnels des Affaires maritimes, « c'est non pour des recrutements, il ne peut y avoir que du redéploiement ». Sur les revendications concernant les conditions de travail et les améliorations statutaires de ces personnels, les groupes de travail ont démarré.

Sur la réforme des retraites, le Secrétaire général assure « qu'il faudra travailler plus ».

Sur les dossiers suivants des précisions sont apportées. La circulaire sur les promotions prévoit bien une concertation locale avec les syndicats représentatifs. A certains syndicats qui revendiquent l'accélération des fusions, le dossier à venir est celui de la fusion ITPE/IAE/Ing-Météo.

Sur la PFR, la concertation se poursuivra. Sur les heures supplémentaires une réunion est prévue d'ici fin mai. Sur le redéploiement de l'ingénierie publique, le comité de concertation sera réuni en intégrant les retours reçus des DDT-M.

Point 1 : Projet de décret relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements Ile de France

L'ensemble des syndicats dénoncent cette réorganisation, sans aucune marge de discussion dictée par l'échéance de mise en place au 1^{er} juillet prochain. La CGT relève en particulier : Les baisses d'effectifs d'au moins 100 suppressions dès fin 2010 (effectifs en ETP : DRIEA 2467 ; DRIHL : 479 ; DRIEE : 450). Les incertitudes pour les personnels de la localisation de certains sièges. Le respect des conditions d'égalité sur le pré-positionnement des agents. Les problèmes de cohérences entre les actions de ces 3 directions, les rapports avec la « société du Grand Paris ». Spécificité des conditions de travail dans la DIR à reconnaître au sein de la DRIEA. Les différences de régime indemnitaire entre l'administration centrale et les services déconcentrés franciliens et pour l'indemnité de résidence selon les communes de la région (exemple de Sourdon). L'importance du maintien de l'action sociale dans chaque direction régionale, l'état catastrophique de la médecine de prévention et la mauvaise situation de l'offre de logement pour les personnels.

En réponse le secrétaire général assure que le pré-positionnement s'effectue dans les conditions identiques à celles de la circulaire DREAL d'octobre 2008. Et reconnaît qu'il n'y a effectivement aucune marge sur le schéma d'organisation prévu par le décret.

Vote : Pour : Administration Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA.

Point 2 : Projet de décret récapitulatif de l'échelonnement indiciaire des corps du MEEDDM

Ce texte récapitule à droit constant certaines grilles indiciaires de corps du MEEDDM non visés par le décret 2008-836 « corps et emplois communs » du 22 août 2008.

Vote : Pour : Administration, FO, UNSA Abstention : CGT, CFDT

Point 3 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant une liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituée par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 ainsi que du complément indemnitaire institué par le décret n°2008-367 du 17 avril 2008 (ENSM, SCN IPEF, le bureau des pensions, services restructurés suite à la mise en place de l'organisation territoriale en Ile de France)

Ce texte ajoute les services suivants pour le versement des primes prévues : Ecole nationale supérieure maritime, Centre de gestion des IPEF, Bureau des pensions de Draguignan, Opérations liées à la réorganisation en Ile de France.

A la suite de la discussion, la DRH apporte les précisions suivantes : sur le Bureau des pensions un point sera fait au CTPS du SG fin juin, en Ile de France les personnels des la DIR toucheront bien 250 euros mais pas de prime de mobilité car leur affectation et localisation de bougent pas. Pour Sourdon (SETRA, LREP) on ne peut pas réviser l'indemnité de résidence mais nous compenserons par une prime dite mobilité.

Vote : Pour : Administration, CFDT, UNSA Contre : FO Abstention : CGT

Point 4 : Projet de convention de mise à disposition des DREAL auprès de l'Agence de sûreté nucléaire.

Cette convention met à disposition de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) les 11 directeurs de DREAL correspondants aux 11 divisions territoriales de l'ASN (autorité indépendante). Ce système était déjà en vigueur pour les DRIRE depuis la loi de 2006 instituant l'autorité de sûreté nucléaire.

Suite à la discussion soulignant l'ambiguïté de la situation de haut fonctionnaire relevant à la fois du Préfet de région et d'une autorité indépendante y compris de l'Etat, le Secrétaire général indique qu'un bilan sera effectué dans 2 ans.

Vote : Pour : Administration, UNSA Contre : FO Abstention : CGT, CFDT

Point 5 : Projet de circulaires relatives à l'hydrométrie et à la prévision des crues : service référent en matière de gestion des crises d'inondation

La première circulaire a pour objectif selon l'administration de « densifier » les services de prévision des crues (SPC) et unités d'hydrométrie (UH), à renforcer leurs liens et à faire évoluer les organisations pour mieux répondre aux besoins. La seconde circulaire crée une mission de référent départemental au sein de la DDT-M pour l'appui à la préparation et à la gestion des crises inondation.

La CGT admet la nécessité de liens entre les SPC et les unités d'hydrométrie (UH) des DREAL. Rappelant la réforme de 2002 avec le passage de 52 à 22 SPC, nous estimons qu'il y a des limites à ne pas franchir dans une nouvelle réduction des SPC, avec des territoires trop vastes. La vingtaine de services SPC doit être l'objectif et non la fourchette basse de 15. La taille critique des compétences et le fonctionnement en astreintes nécessite des ETP supplémentaires, dans les SPC et les UH. Non communiqué dans le dossier, le plafond d'environ 450 ETP à notre connaissance, (qui inclut les 34 du SCHAPI) doit être revu à la hausse, car 180 agents dans les 22 SPC (165 ETP) et 275 agents dans les unités d'hydrométrie (250 ETP) cela est effectivement critique. Il s'agit d'assurer le présent et l'avenir des compétences techniques opérationnels, en assurant des formations. Les déménagements de services sont à proscrire, car ils déstabilisent les agents comme le service. La notion d'unités territoriales de DREAL permet de les éviter.

L'hydrométrie doit répondre aux demandes : crues, étiage, mais aussi gestion d'ouvrages et hydromorphologie des cours d'eau. Cela appelle des moyens humains et des crédits à la hauteur des besoins et des évolutions. A ce sujet une partie des 2200 stations de mesure est en panne. Les fonctions de gestion et de maintenance des stations sont sensibles et doivent relever d'une mise à niveau permanente.

S'agissant d'un référent en DDT pour l'appui technique à la gestion de crise inondation, pourquoi pas... Cependant le projet de circulaire comporte une ambiguïté entre les fonctions permanentes de préparation techniques à la gestion des crises et la notion de référent, dont on nous dit que cela serait une toute petite partie du temps d'un cadre technique. Le passage des données de prévision de crues à celui des zones sensibles pour la sécurité des populations exige du travail de terrain. L'une des leçons qui peut être tirée de Xynthia pour les deux communes vendéennes endeuillées de La Faute-sur-Mer et de L'Aiguillon-sur-Mer, c'est précisément celle de la non évacuation préventive des quartiers concernés dans la journée du samedi. Alors que le PPRN était prescrit depuis 2001 mais non soumis à enquête publique en

2010 et donc toujours pas adopté au complet, les zonages à risques parfaitement repérés par la DDE et notifiés aux maires, le scénario de référence établi : cumul de crues de la rivière du Lay, de forte marée, de basse pression, de particularités de la baie de l'Aiguillon, de risques de submersion et de failles dans les digues... Les données du service de prévision des crues, celles de Météo-France, étaient bien établies. Or l'évacuation n'a pas été décidée par le Préfet du département de la Vendée, ni par les maires des deux communes. Pourquoi ? La question reste posée.

Nous demandons pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crise en DDTM, l'ajout du risque submersion à celui du risque inondation.

L'essentiel en DDT ou DDTM, c'est bien le niveau des moyens permanents pour l'élaboration puis le respect des PPRN (risques inondation ou submersion), comme des PAPI (actions de prévention des inondations par sous-bassin), leur traduction concrète dans l'urbanisme et le droit des sols, mais aussi dans l'élaboration et l'appui aux plans de secours.

En réponse, l'administration précise que sur les risques de submersion un travail est en cours mais que pour l'ajout de ce type de risque dans la circulaire appui technique DDT-M, elle s'y oppose pour ne rester que sur le thème de l'inondation. Sur les effectifs dans les SPC et les UH il faudrait envisager « des augmentations à la marge ». S'agissant du troisième point du vœu soumis par la CGT sur la non diminution des crédits de prévention des risques naturels, le MEEDDM espère que cela ne sera pas le cas.

Vœu soumis par la CGT :

Le CTPM saisi des projets de circulaires relatives à l'évolution de l'organisation pour la prévision des crues et de l'hydrométrie, et à la mission de référent départemental au sein de la DDT/M pour l'appui technique à la préparation et à la gestion des crises d'inondation, souhaite que :

- le plafond d'emplois des effectifs des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie soit augmenté afin de mieux répondre aux besoins et évolutions, comme pour tous les autres programmes dans le contexte actuel de réorganisation,
- les effectifs affectés en DDT/M pour les missions de prévention des risques naturels sur le programme 217 MEEDDM soient dimensionnés de manière à accélérer la mise en œuvre effective des PPRN,
- le financement par l'Etat des politiques de prévention des risques naturels relevant du programme 181 Prévention des Risques du MEEDDM, notamment à hauteur de 150 millions d'euros provenant du Fonds Barnier, ne soit pas diminué dans les mois et années à venir en raison des engagements d'indemnisation pris par l'Etat dans la réparation des dommages des conséquences de la tempête Xynthia.

Vote sur le vœu : Pour : CGT, FO, CFDT, UNSA Contre 14 Administration. Le Secrétaire général constate que le vœu est adopté, puisqu'il manquait un représentant de l'administration.

Vote circulaire SPC et UH : Pour : Administration Contre : FO, CFDT, UNSA
Abst : CGT

Vote circulaire réf DDT-M : Pour Administration, UNSA Contre : FO, CFDT Abst : CGT

Point 6 : Point d'échanges et d'information relatif à l'évolution des CETE : les principales orientations arrêtées dans les contrats de programme, schéma de polarisation des compétences.

La Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) présente l'évolution des CETE marquée par les contrats de programme avec les Directions générales, les pôles de compétence et d'innovation repérés dans chacun des CETE, la mise en place d'indicateurs de suivi ainsi que le chantier « ressources humaines », les relations avec les acteurs externes (COTITA,) et la contribution des CETE aux chantiers développement durable.

La CGT déclare que le plan « d'évolution » des CETE ne répond pas à une volonté d'optimisation des services techniques mais à deux objectifs comptables que nous dénonçons : la RGPP qui se traduit par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, soit dans les CETE la suppression d'environ 300 postes.

L'abandon de l'Ingénierie Publique Concurrentielle, notamment dans le champ routier, au bénéfice soi-disant d'une Grenellisation qui impacte 10% supplémentaires d'activité.

Ainsi, les CETE abandonnent 20% de leurs missions et en théorie doivent se redéployer sur des champs dit Grenelle (pour lesquels notre Président en s'adressant aux vaches a dit que ça suffisait comme ça) et qui sont hors champs concurrentiel. Il en résulte une transformation en profondeur pour les CETE, mais également pour toute la nation, notamment pour les collectivités. Cela ne fait qu'entériner le recul du service public, autre dogme mis en place par le gouvernement.

L'abandon de l'Ingénierie Publique Routière, qui ne représentait que 2% de l'ingénierie routière marchande, ampute la France d'un service d'études et d'expertise de haut niveau. Les CETE répondaient aux besoins de service public égalitaire sur tout le territoire et régulaient le marché. Ils permettaient à la France d'apporter au niveau mondial des prestations à très haute valeur ajoutée, véritable atout pour l'économie française et européenne. C'est en ce sens que l'Union des Syndicats des industries routières de France est intervenue auprès du ministère. Grâce à l'ingénierie publique concurrentielle les CETE contribuaient efficacement à la normalisation, à la recherche et au développement, ... Maintenant, le ministère pense qu'il pourra garder l'expertise en son sein.

C'est une utopie.

Pour courir le 100 m en moins de 10 secondes, il faut savoir courir et s'entraîner ! Or, sans activités d'Ingénierie Publique, plus de savoir-faire, donc plus de légitimité, ni d'expertise.

Le cantonnement des CETE aux champs du Grenelle, devant se faire sur des activités non concurrentielles, s'apparente à de la recherche dont les fruits ne bénéficieront qu'à très long terme au secteur marchand. En outre, cette activité de haut niveau pâtira au même titre que celle de l'Ingénierie Publique d'un manque de moyens et de compétences. Par les temps de rigueur budgétaire annoncée, c'est un risque supplémentaire de voir fermer nos services pourtant utiles et compétents.

Concernant les compétences, la réponse de l'Administration est double :

Elle veut recruter des agents déjà formés, ayant fait leurs armes dans le privé ou dans la territoriale. Ce n'est pas satisfaisant car, pour recruter des spécialistes, encore faudrait-il que l'administration s'en donne les moyens, notamment en leur assurant une formation ambitieuse, un déroulement de carrière et une rémunération attractifs !

On est loin du compte !

Une autre réponse de l'administration est la mise en place de Pôles de Compétences et d'Innovations (PCI). Environ un quart des CETE serait structuré ainsi, chaque pôle regroupant la fine fleur du domaine qu'il a en charge, avec un relais territorial dans chaque CETE. Cette réponse n'est pas plus satisfaisante que la première. Qui dans un CETE s'investira dans un domaine, alors qu'un PCI concentre les meilleurs éléments ? Avec les PCI, la notion de réseau disparaît et la circulaire du 15 février 2007 voulant conserver la territorialisation des CETE devient de fait caduque.

Le plan « d'évolution » des CETE occulte les points importants suivants : la place des CETE dans le nouveau RST, la création du CP2I et la banalisation des CETE au sein des services régionaux.

Historiquement, les CETE et les Services Techniques Centraux formaient un réseau, dans lequel les têtes de réseaux organisaient l'activité. Or, dans la fusion des services équipement, environnement et industrie, les CETE et le réseau ex équipement constituent un anachronisme dans l'hétérogénéité de services qu'est devenu le RST. Un anachronisme, de part son organisation très bien structurée et définie, un anachronisme de part le fait que les CETE sont pluridisciplinaires et territorialisés, enfin un anachronisme, car le statut des CETE est différent de celui des établissements publics.

Or, sans une organisation rigoureuse, sans un pilotage méticuleux, les CETE n'ont pas d'avenir. En tant qu'organismes pluridisciplinaires, ils sont en concurrence avec les « **opérateurs** » spécialisés. Les PCI ne sont pas suffisants pour garantir la pérennité des CETE vis-à-vis de ces organismes spécialisés. Nous refusons que le seul mode d'organisation du RST que vous nous proposez, soit la mise en concurrence de ses entités. Il faut un pilote, un chef d'orchestre. Nous contestons votre plan social dit « plan d'évolution ». C'est une seconde remise en cause de la circulaire du 15 février 2007. Cependant nous revendiquons un meilleur cadrage du RST, pour garantir l'avenir des CETE en son sein et de ses quelques 3000 agents.

Nous avons évoqué les 20% d'activité abandonnée dans les CETE. Cependant, il faut y ajouter l'amputation de 10% liée au CP2I et celle de 5% au moins liée à la mutualisation des services supports. Finalement, c'est 35% de l'activité qui est touchée. En ce qui concerne les activités supports, la DREALISATION des CETE est dramatique. **Nier** que les déplacements, l'achat de matériels et de prestations constituent un élément fondamental de l'outil de production dans les CETE, conduit à des non sens en terme de gestion, et à des dysfonctionnements que l'on perçoit déjà comme structurels. A ce propos, Monsieur le Secrétaire Général, nous demandons que les remboursements des avances de trésorerie consenties par les agents, lors de leurs déplacements, soient considérées comme tout autre créance et assorties des intérêts moratoires. Pour mémoire, si le taux d'indemnité de repas avait été revalorisé selon le coût de la vie, il serait à ce jour de 18 € et non de 15,25€, soit un débours de 2,75 € supplémentaire par repas qui ampute d'autant le pouvoir d'achat des agents. Pour ce qui est des remboursements de nuitées, c'est 7,50 €. Qui plus est, les agents qui se déplacent en chantier sont très souvent des catégories C, donc avec les revenus les plus faibles du ministère ! Il est urgent de ré-ouvrir le dossier déplacements et d'intervenir auprès des ministères du budget et de la fonction publique.

Enfin, puisque nous évoquons le plan « d'évolution » des CETE, nous ne pouvons pas passer sous silence la question du statut. Notre constat est simple : plus le temps passe, plus les CETE sont dépeçés de leurs missions et au niveau des services supports cannibalisés par les DREAL. Le changement de statut pourrait être salutaire au moins pour quelques années. Néanmoins, l'autonomie des CETE risquerait de fragiliser leurs activités, même avec des

garanties ; les nouveaux salariés seraient précaires ; l'indépendance et la neutralité pourraient être subordonnées à la nécessité de financer les activités et d'équilibrer le budget ; etc ... C'est pourquoi, la CGT reste prudente. Elle est ouverte aux discussions sur ce sujet. Cependant, avec l'alternative du statut, ce qui est essentiel, ce sont les moyens que l'on donnera aux CETE et les garanties aux agents. Sans moyens, sans volonté de votre part et sans ambition à notre rencontre, que l'on soit SD ou EP point de salut.

En résumé, pour l'avenir des CETE nous revendiquons :

- la fin des suppressions d'effectifs et le recrutement de fonctionnaires
- l'arrêt des coupes budgétaires
- de véritables moyens de fonctionnement par entre autres l'arrêt immédiat des mutualisations et des intégrations
- une politique ambitieuse en matière de formation et de gestion des compétences
- l'ouverture de leurs champs d'action au bénéfice de toute la nation – Etat ET collectivités territoriales – notamment par la pérennisation de leur ancrage territorial
- un renforcement de leur organisation, leur pilotage et leur animation.

L'administration confirme que l'évolution des CETE est en cours, annonce qu'un document de stratégie sur le réseau élargi scientifique et technique devra être concerté pour l'automne.

Le Secrétaire général affirme qu'il s'agit pour l'Etat d'un enjeu stratégique à conserver même si la part des financements Etat aux activités des CETE n'augmente pas et est complémentaire à celles des collectivités territoriales, des entreprises.

Sur le statut juridique des CETE, l'option de services déconcentrés de l'Etat est privilégiée, même si la territorialité des 8 CETE est ambiguë. Un décret devrait avant la fin de l'année, conforter la situation et l'avenir des CETE.

*
* * *

Annexe

Déclaration liminaire de la CGT lue par Francis COMBROUZE

Monsieur le secrétaire général, mesdames messieurs les directeurs, chers camarades,

Le Ministre d'Etat avait indiqué le 20 octobre dernier au CTPM nous avoir entendu : il avait demandé le respect du dialogue social par la hiérarchie, souhaité une pause en 2010 des réformes, refusé le dogme de la suppression aveugle des effectifs et demandé de centrer la réflexion sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos missions, en soulignant les enjeux des Grenelle. Or non seulement les actes n'ont pas suivi en ce sens, mais tous les signaux reçus par les personnels sont contraires.

Et les conséquences humaines vécues par des agents subissant les pratiques autoritaristes de certains chefs de services sont désastreuses.

Les réductions de dépenses publiques annoncées le 6 mai sont dictées par le besoin d'émettre un signal aux marchés financiers. L'austérité et la suppression massive d'emplois publics sont devenues l'objet d'un véritable chantage de ces marchés financiers. Tout comme la réforme

des retraites. Qui a pourtant déclaré, « Nous avons fait la part trop belle au capital financier et sans doute trop écouté les discours de ceux qui en même temps qu'ils se scandalisaient de l'endettement public, mettaient de gigantesques leviers d'endettement au service d'une spéculation effrénée » ? Le président de la République s'adressant au parlement réuni en congrès en juin 2009.

Perte de 680.000 emplois en 18 mois, blocage des salaires, précarisation accrue de l'emploi... Non la crise n'est pas derrière nous. Et la mise en œuvre de la rigueur ou de l'austérité à venir par des coupes dans les dépenses publiques et dans la protection sociale, ne va pas inverser la vapeur. Ce qui est en cause, c'est le partage de la valeur ajoutée. Ainsi depuis 2003, les revenus du patrimoine ont augmenté de 46 %, soit 4 fois plus vite que les revenus d'activité sur la même période, selon l'INSEE (revenus et patrimoines, édit. 2010). Ce qui est en cause, c'est le manque de recettes fiscales et sociales. Défisicalisation et exonération des heures supplémentaires, baisse de la TVA restauration sans hausse des salaires ou de l'emploi du secteur, bouclier fiscal, niches fiscales, exonérations de charges sociales, réforme de la taxe professionnelle...

Le 27 mai dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle intersyndicale, les organisations syndicales du MEEDDM, CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CFTC, appellent ensemble à la grève et aux manifestations toutes celles et ceux qui entendent faire de la revalorisation du travail, le pivot des politiques publiques, pour l'emploi, les salaires, les services publics, les retraites. Et refusent que le montant des pensions soit revu à la baisse par mesure « d'ajustement structurel » dictée par les marchés financiers.

L'actualité c'est aussi l'action du 20 mai de grève unitaire des OPA, dans la suite de celles déjà menées tant sur les conditions concrètes d'intégration dans les collectivités territoriales que sur l'avenir des OPA dans les services de l'Etat. Les revendications des OPA sont claires : l'application des mesures catégorielles de revalorisation des salaires et indemnités prévues en 2009, la mise en œuvre des garanties à donner aux agents transférés en application de la loi du 26 octobre 2009, avec en particulier la parution du décret sur l'indemnité différentielle, une table ronde avec tous les interlocuteurs sur un projet de décret d'intégration permettant le plein exercice du droit d'option en préservant les droits des OPA, l'importance et l'urgence du décret prévu sur la retraite. Enfin l'avenir des OPA dans les services de l'Etat passe par une orientation claire pour tous les services sur les missions et métiers des OPA, des recrutements et des affectations. Plus de 6 mois après l'adoption de la loi de transfert des Parcs du 26 octobre 2009, les engagements doivent être tenus pour apporter des réponses garantissant l'avenir professionnel des OPA, tant dans les collectivités que dans les services de l'Etat.

Quelques mots sur les personnels des services des Affaires Maritimes : depuis la grève du 23 février 2010, dont l'importance a été reconnue par le cabinet, les conditions et les charges de travail font l'objet d'un véritable ras-le-bol des agents, notamment ceux chargés du DCS, des CSN et des Cultures Marines. Un courrier de la CGT au Ministère en date du 3 mai expose les motifs de cette exaspération, dénonce les menaces brandies par la DRH et demande des avancées concrètes sur les revendications argumentées par l'intersyndicale lors de la rencontre avec le directeur adjoint de cabinet et la DRH le 18 mars dernier. Vous devez y répondre. En matière d'emplois sur les politiques maritimes, vous n'avez pas non plus répondu à nos demandes de recrutements urgents pour répondre correctement aux missions en matière de contrôles et de sécurité, exigées au titre des réglementations nationales, communautaires et internationales. La suppression de 190 effectifs du programme SAM tient lieu d'idée directrice. Or la mise en place des DIRM donne lieu à des audits, à des projets de service : le

rapport missions/moyens, sans oublier les missions découlant des engagements du Grenelle Mer, doivent être mis sur la table de la concertation avec les organisations syndicales.

S'agissant de l'évolution du dialogue social et des droits des agents, de nombreux dossiers font l'objet de désaccords. Des exemples ? Celui de la circulaire sur les processus de mobilité, où les garanties collectives et individuelles que constituent les publications de postes, l'examen en commissions paritaires, la liaison statut/fonctions, reculent devant la « zone de gouvernance des effectifs », l'incertitude accrue du « susceptible d'être vacant », le schéma ministériel des « entrées et sorties »... Celui de la PFR, où se joue la tentative de généraliser la rémunération variable et individuelle... Celui de l'augmentation justifiée des taux de promotion, où le blocage persiste pour beaucoup de corps et d'agents concernés... Ou encore celui de la CAP des Adjoints administratifs qui ne peut statuer faute de prorogation, en attendant les élections prévues cet automne avec la CAP Dessinateurs...

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTPM, nous faisons notamment valoir les remarques suivantes.

La mise en application d'un plan pluriannuel pour la parité n'a pas été examinée au CTPM en 2009 et repoussée en 2010 : ce point n'est pas à notre ordre du jour. Le point 2 relatif à la réorganisation des services de l'Etat en Ile-de-France est dicté par le passage du décret en Conseil des ministres du 23 juin pour tenir l'échéance du 1^o juillet prochain. Pas de marge de discussion sur le schéma prévu par le projet de décret, et une information ne figurant pas à l'exposé des motifs, une centaine de suppressions d'emplois d'ici fin 2010 sur les actions MEEDDM malgré 30 postes Grenelle. Le projet de décret relatif à l'échelonnement indiciaire de corps MEEDDM ne constitue qu'un récapitulatif complémentaire au décret de 2008 dit décret commun, mais ne porte pas le début de la revalorisation que nous souhaitons. Enfin en lien avec les circulaires relatives à la prévision des crues et à l'hydrométrie (SPC et UH), la CGT soumet un vœu relatif aux effectifs des SPC et UH, à ceux des DDTM chargés de la prévention des risques naturels, et aux crédits nécessaires au financement de la prévention des risques naturels.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du Groupe d'échanges mercredi 26 mai 2010 Syndicats / Ministère

1° Arrêté créant des commissions régionales de concertation d'action sociale(CRCAS)

Les CRCAS composées en majorité de tous les président(e)s de CLAS des services de la région seront instituées auprès du DREAL, responsable de BOP. Ce sont des commissions ne se substituant pas aux CLAS eux mêmes, mais des instances de concertation sur les besoins et la répartition des crédits d'action sociale. Le projet d'arrêté a fait l'objet de concertation en CCAS, avec les organisations syndicales et la CGT y a apporté des amendements, pris en compte. Cet arrêté sera soumis au CTPM de fin juin.

2° Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

Le contrôle doit porter sur tous les ouvrages visés par le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 : barrages, digues sur le cours des fleuves et rivières et aussi digues à la mer... Ainsi des milliers d'ouvrages sont en cause, des maîtres d'ouvrages parfois inconnus de l'administration, et les risques pour les personnes ne se limitent pas à une centaine de gros barrages... Suite à la circulaire du 31 juillet 2009, la nouvelle circulaire sur l'organisation des tâches de contrôle pose un principe unifié des fonctions de contrôle, avec un service en DREAL (et certaines tâches confiées en département au service chargé de la police de l'eau) visant des ouvrages relevant de la police de l'eau (livre II du code de l'environnement) ou de la loi du 16 octobre 1919 modifiée sur l'utilisation de l'énergie hydraulique. 10 DREAL sont retenues pour accueillir « des effectifs renforcés », devant venir en appui aux autres DREAL selon un schéma donné dans la circulaire. En réponse aux demandes de la CGT, la DGPR a donné l'évolution des effectifs en DREAL (en ETP) : 17 (2008), 34 (mai 2010), 54 (déc. 2010). Au regard de l'ampleur des tâches, ces effectifs en DREAL sont très insuffisants ! L'aveu qu'il « faudrait » doubler très rapidement le plafond de 57 ETP aura-t-il une suite ? D'autant que la circulaire précise aux préfets que les DDI n'auront aucun renfort d'effectif pour le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

3° Répertoire des emplois-types du MEEDDM

Dans sa prochaine édition, le répertoire comportera 246 fiches d'emplois-types répartis dans des familles professionnelles (236 dans l'édition actuelle). Une vingtaine de fiches ont ainsi été modifiées ou créées. Le répertoire sera accessible sur l'intranet et son édition papier réalisée sur classeur pour la mise à jour.

Compte rendu de la réunion du Comité des Experts du C.A.S. du 6 mai 2010

11 demandes de prêts sociaux ont été examinés émanant des services suivants :

- D.I.R.O (1) ;
- D.R.E.A.L. Bretagne (1) ;
- D.D.T. 47 (1) ;
- D.D.T.M. (1) ;
- D.D.T.M. 66 (1) ;
- D.D.T. 87 (1) ;
- Administration Centrale (1) ;
- D.D.E. 973 (2) ;
- D.D.E. 974 (2).

8 demandes ont recueilli un avis favorable du comité des experts pour des prêts sociaux d'un montant variant de 1200 euros à 2000 euros.

2 demandes ont fait l'objet d'un retour vers le service pour complément d'informations avec justificatifs de certaines créances.

1 demande a fait l'objet d'un refus, car ne relevant pas d'un prêt social.

Parmi les situations administratives et sociales des agents demandeurs, 9 agents de catégorie C, 1 agent de catégorie B et 1 O.P.A. ; 5 agents étaient séparés ou divorcés avec des charges familiales importantes ; 1 agent ayant des frais important de transports, domicile – travail avec 5 h/par jour de transport pour effectuer 2 x 140 kms ; 4 agents ont des difficultés financières liées aux études des enfants ou à la perte d'emploi du conjoint ; la moyenne économique journalière par personne des demandes de prêts sociaux varie de 2,63 euros à 25,20 euros.

Une fois de plus, nous constatons une très grande précarité des personnels de catégorie C lorsqu'ils se retrouvent en situation mono-parentale.

Pour la CGT
Christian MAHUT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 25 MAI 2010

Direction des ressources humaines

Monsieur le Secrétaire général

Vous avez saisi le ministre d'Etat par courrier en date du 27 avril 2010 sur la prise en compte de la situation des agents du ministère qui se sont trouvés dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail suite aux perturbations liées au nuage de cendres volcaniques qui a survolé l'Europe à la mi-avril 2010.

Une note transmise à l'ensemble des services du MEEDDM définit les modalités de cette prise en compte, conformément à une circulaire issue de la DGAFP du 5 mai 2010.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note qui vient d'être diffusée aux services du ministère leur précisant les modalités de cette prise en compte, conformément à la circulaire de la DGAFP sur cet objet, en date du 5 mai 2010.

Ces modalités sont, vous pouvez le noter, de nature à répondre aux interrogations que vous soulevez.

La directrice des ressources humaines


Hélène EYBARTIER

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la CGT Equipement/Environnement
263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL Cedex

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le **21 MAI 2010**

Le ministre d'Etat

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : SG04515 – 0000602

Affaire suivie par : Sacha Davidson
Sacha.Davidson@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 74 52 – Fax : 01 40 81 74 84

Objet : Restrictions dans les transports aériens dues au nuage volcanique
PJ : Circulaire DGAFP du 5 mai 2010

Comme vous le savez, un nuage de cendres volcaniques survolant l'Europe a fortement perturbé le fonctionnement des liaisons aériennes commerciales. Dans ce contexte particulier et exceptionnel, certaines mesures définies pour la fonction publique de l'Etat par la circulaire de la DGAFP du 5 mai 2010 (pièce jointe) peuvent être adoptées pour prendre en compte la situation des agents publics qui se sont trouvés dans l'impossibilité de rejoindre leur lieu de travail.

Les chefs de service ont le pouvoir d'apprécier l'opportunité d'attribuer une autorisation d'absence. En application de ce principe, il conviendra d'octroyer une autorisation exceptionnelle d'absence aux personnels qui ont été dans l'impossibilité absolue de rejoindre leur lieu de travail. Cette impossibilité doit être appréciée au regard de l'absence de vol aérien, de l'éloignement géographique, de l'indisponibilité de mode de transport de substitution, ou des sur coûts prohibitifs associés à leur usage.

Dans cette perspective, les chefs de services peuvent demander toute pièce justificative aux personnels concernés afin d'attester de leur impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail.

Concernant les agents bloqués à distance dans le cadre d'un déplacement professionnel, l'ordre de mission de ces agents sera modifié afin de couvrir l'intégralité de la période de déplacement, et en conséquence, de permettre le remboursement des frais exposés à cette occasion.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire général

Didier LALLEMENT



Direction interdépartementale des
routes Nord-Ouest

LE GACHIS FINANCIER DU SERVICE PUBLIC N'EST PAS DU AUX AGENTS

Depuis 2007 et la création des Directions interdépartementales des Routes (DIR), vous-êtes vous demandés si l'argent public est mieux employé ? Depuis ce temps, les DIR n'ont plus le contrôle des projets sur lesquels elles travaillent : le service qui choisit les projets et gère les moyens à impliquer s'appelle la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Et sa politique est simple : réduction du personnel, engagement financier minimum, appel à l'externalisation (études des projets par des bureaux d'études privés) de plus en plus fréquent, diminution du volume des travaux et abandon de projets (Contournement Est de Rouen malgré plus de 10 ans d'études menées). Croyez-vous que cette politique permet de réduire les dépenses ? Pas du tout. Bien au contraire.

Alors que les services de la Fonction Publique possédaient un réseau de recherches et de laboratoires reconnus pour leur sérieux (CETE), nombre d'études sont aujourd'hui menées par des bureaux privés qui construisent des rapports souvent incomplets et peu rigoureux ... à des prix bien supérieurs que ceux du réseau interne en voie de fermeture.

De même, nombre de décisions, dont l'opportunité reste peu convaincante, sont prises au niveau régional sans être discutées. Enfin, ce service, qui impose des délais et peu de moyens en personnel aux services de proximité comme le nôtre, ne parvient pas à assumer ses responsabilités. Nombre de travaux commencent en retard à cause d'acquisitions foncières non faites à temps, à cause d'études mal ficelées, ... A noter aussi que ce service fait souvent l'impasse sur les contraintes environnementales lors des phases projets, quitte à négliger la qualité des dossiers Loi sur l'Eau, entre autres, et ce malgré le contexte dit des « Grenelle de l'environnement » : beaucoup d'annonces, aucune réalisation, même si le mot apparaîtrait dans l'intitulé du nouveau service !.

Résultat en quelques chiffres :

- + **une quarantaine de millions d'euros de surcoût** dans la réalisation du 6ème Pont mobile.
- + **50 000 €** la décision de construire une 4ème branche sur le Giratoire Madagascar (au pied du 6ème pont, rive gauche) donnant sur des terrains en friches, sans habitation, très pollués, et qu'il faudra détruire à court terme puisque inclus dans le futur projet Eco-quartier Rive Gauche.
- + **plusieurs centaines de milliers d'euros de pénalité** de retard à payer aux entreprises choisies pour faire les travaux du Viaduc de la Scie (RN 27, vers Dieppe). Il fallait inscrire ces travaux dans le Plan de Relance en urgence, mais les études nécessaires et les acquisitions foncières n'étaient pas réalisées.
- + **plusieurs centaines de milliers d'euros** pour révision des prix imposée par l'entreprise réalisant les travaux du carrefour de Germainville (RN 12, vers Dreux), pour délais augmentés à cause d'acquisitions non faites à temps, entre autres.
- **des millions d'euros à payer sur 30 ans dans le cadre de Partenariats Publics-Privés** pour réaliser des travaux à court terme, payés sur 30 ans avec des intérêts faramineux aux grands groupes industriels et banquiers.

Sans parler de tous les avenants supplémentaires à faire pour phases oubliées, etc ... Voilà ce que c'est de séparer la décision de ceux qui connaissent le métier. Du pur gâchis dû aux réorganisations / fusions / disparitions de service / changement de management réalisées dans la logique de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) !

Il faudrait compenser ces gâchis financiers en réduisant les effectifs, en baissant les salaires, en reculant l'âge de la retraite et en payant plus d'impôts, locaux essentiellement (transfert de missions). C'est une honte !

Le gâchis financier n'est pas dû à des agents travaillant dans des conditions de travail toujours moins valorisantes, et qui voient bien le gâchis de cette horreur managériale ! Mais à des décideurs aux niveaux régionaux qui appliquent une doctrine néolibérale à la lettre : c'est un facteur de promotion ! Ce sont ceux-là qui gaspillent l'argent et détruisent la qualité du service public. Service que vous paierez très cher quand il aura disparu : on parle bien de rendre payantes les routes nationales !

NON à la destruction des réseaux de recherches internes et des services ingénieries des DIR.

NON aux transferts / concessions des routes

NON aux PPP (partenariats publics-privés)

NON aux réorganisations internes qui coûtent chères aux contribuables



Réunion du 25 mai 2010 au Ministère de la Fonction Publique sur les retraites

Réunion organisée en plénière (la seule jusqu'à présent avec toutes les organisations représentatives (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, FSU, Solidaires, UNSA) présidée par Monsieur Tron, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique.

Délégation CGT : Jean-Marc CANON (UGFF), Sylvie BRUNOL (FPH), Sandrine MOUREY (FPT), Gilles OBERRIEDER (FPE), Claude QUINQUIS (FAPT),

Ordre du jour : Gouvernance

- Droit à l'information
- Pilotage et gestion du régime de retraite

En préalable, le Ministre a précisé que nous étions bien en réunion de concertation et que rien n'était décidé de la part du gouvernement.

Une déclaration préalable (ci-jointe) a été ensuite lue au nom de la CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires.

FO a aussi fait une déclaration préalable sur ses revendications qui terminait par un appel au 15 juin.

Le ministre a rappelé que le calendrier annoncé est respecté. Il a rappelé que rien n'est décidé, que les démentis ont suivi les annonces médiatiques de la veille et s'est inscrit en faux par rapport à ce qui a été publié « ici ou là ».

Droit à l'information :

Nous avons rappelé que nous étions très favorables au développement d'une information la plus transparente possible, qui existe déjà, aux futurs retraités en raison de la complexité due à la réforme 2003 du régime de retraite de la fonction publique. Mais aussi du fait des situations complexes vécues professionnellement, qui amènent les futurs retraités à cotiser à plusieurs régimes.

Nous avons précisé que si nous étions pour de l'information, nous n'étions pas pour du conseil aux futurs retraités, le danger étant qu'ils soient guidés vers des complémentaires facultatives par capitalisation (Préfon, COREM,...).

Toutefois, nous avons aussi rappelé que ce travail sur l'information n'était pas l'urgence du moment et que nous pensions que pour avancer sur cette question, il était préférable de travailler dans une réunion technique.

La réponse du ministre a été que le terme conseil est effectivement inadéquat, mais que la notion d'expertise dans la délivrance de l'information est nécessaire pour que les agents puissent faire des choix au bon moment.

Le principe d'un groupe de travail, qui a recueilli l'assentiment de l'ensemble des syndicats, est acté par le ministre.

Pilotage et gestion du régime de retraite:

Le ministère a présenté un diaporama (que nous n'avons pas eu) sur la situation dans la fonction publique d'Etat (FPE), détaillant en particulier la mécanique du Compte d'affectation

spécial, qui détaille de façon précise les recettes et les dépenses de retraite de l'Etat. Une des questions du gouvernement était qu'avec le compte d'affectation spécial (CAS), la Fonction publique de l'Etat ayant déjà l'équivalent d'une caisse, pourquoi ne pas lui attribuer une personnalité morale ? (ce qui revient à créer un établissement public administratif donc une caisse de retraite de l'Etat).

Le ministre a rajouté que le pilotage ne se résumait pas à la question de la caisse. En effet, il n'existe pas dans la FPE de lieu de concertation avec les représentants du personnel sur les particularités de la retraite de la FPE, contrairement aux autres régimes. Il a dit aussi vouloir connaître les arguments des organisations syndicales pour expliquer les différences de traitement entre la Fonction publique de l'Etat et la Fonction publique territoriale ou la Fonction publique hospitalière.

Pour la CGT, nous avons rappelé que nous étions pour la transparence, mais aussi que nous étions déjà contre le compte d'affectation spéciale et aussi contre toute caisse de retraite de l'Etat.

Nos arguments :

- FPH/FPT : 42 000 employeurs mais FPE : 1 seul employeur = Besoins différents
- Conception du statut de la Fonction publique de carrière, lien activité/retraite.

Des flux financiers réels pour recueillir et redistribuer les cotisations dans le cas de la CNRACL, pas de flux financiers dans l'autre cas mais des opérations dans le cadre du budget de l'Etat, et de la gestion de sa trésorerie. La création d'une caisse de retraite de l'Etat signifierait-elle la mise en place de flux financiers parfaitement inutiles, qui pourraient être accaparés par des structures de type privé ?

A la question de savoir s'il était pertinent d'envisager un lieu de pilotage commun aux régimes de la fonction publique, la CGT a refusé la notion de pilotage commun. Par contre la CGT a avancé la proposition d'une formation spécialisée auprès du Conseil Supérieur commun aux trois fonctions publiques (qui va être créé prochainement) , comme lieu d'information, d'analyse et de débats entre représentants des agents et employeurs publics.

Lors du tour de table, toutes les organisations syndicales se sont positionnées contre la création d'une caisse pour la FPE. Notre proposition de création d'un groupe spécialisé au sein du Conseil Supérieur commun de la fonction publique a reçu l'assentiment de l'ensemble des organisations.

La CFDT a proposé pour l'Etat, qui ne dispose d'aucune instance de concertation avec les personnels pour son propre régime de retraite, qu'un groupe de travail du Conseil Supérieur de la FPE soit créé. Cette proposition pose d'autant moins de problème à la CGT qu'elle fait partie de la plate-forme revendicative de l'UGFF.

Le ministre a ensuite pris la parole. Il a dit qu'au vu du désaccord général sur la caisse de retraite de l'Etat, c'était une piste qu'il fallait abandonner. Il a précisé que le CAS était transparent et contrôlé par la Cour de comptes, et que pour continuer la concertation, il fallait entendre ce que disent les organisations syndicales. Il s'est dit prêt à approfondir la discussion sur la formation spécialisée que nous avons proposée.

Au final, sur les sujets (information, pilotage) pas véritablement fondamentaux, ils se sont dits prêts à discuter.

Sur la caisse pour la FPE qui était l'enjeu le plus important, le ministre a dit abandonner l'idée, qui il est vrai n'est pas si simple à mettre en place et à laquelle n'est pas acquise la technostructure de Bercy.

L'unité a pesé, mais, toutefois, au vu des enjeux, recul de l'âge de la retraite, allongement de la durée de cotisation, baisse des pensions, c'est une avancée à valoriser mais toute relative.



Réunion bilatérale avec Eric Woerth sur les retraites

Le gouvernement confirme ses orientations néfastes :

Il y a urgence à se mobiliser le 27 mai !

La CGT (*) était reçue, ce mercredi 19 mai, par le Ministre Eric Woerth, dans le cadre de la « concertation » sur la réforme des retraites. Cette rencontre faisait suite à la publication du document d'orientation sur les retraites.

D'emblée, Bernard Thibault a indiqué que la CGT demandait la tenue d'une réunion plénière, avec le Gouvernement, le Patronat et les syndicats autour d'une même table. Seule cette configuration permettrait une réelle confrontation des points de vue. Le Ministre persiste dans son refus.

Il a ensuite interrogé le Ministre sur le calendrier. Celui-ci a indiqué que le projet de loi serait rédigé dans les 2 à 3 semaines, l'objectif étant de le soumettre au conseil des ministres le 13 juillet. C'est la raison pour laquelle le texte serait communiqué aux organisations syndicales autour du 15 juin. Il a ensuite indiqué que la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale disposerait du texte à partir du 21 juillet, le but étant que le débat parlementaire puisse débiter dès le 6 ou 7 septembre.

S'agissant de l'appréciation de la CGT sur le document d'orientation, Bernard Thibault a regretté que la CGT n'ait manifestement pas été entendue. Il a fait observer que tel n'était pas le cas pour le MEDEF, qui avait largement inspiré ce texte. Il a fermement réfuté l'approche selon laquelle le problème des retraites serait essentiellement démographique. C'est cette thèse, centrale dans ce document d'orientation, qui conduit le Gouvernement à privilégier des mesures dites d'ordre démographique : l'allongement de la durée d'assurance et le report de l'âge légal. Cette porte d'entrée n'est pas la bonne. La CGT ne conteste pas la démographie comme un élément important du dossier Retraites, mais il n'est pas question pour elle d'écarter les problématiques d'emploi et de financement.

Bernard Thibault a ainsi réaffirmé que le plein emploi permettait d'assurer une bonne moitié des besoins de financements supplémentaires, l'autre moitié pouvant être trouvée au travers de mesures faisant appel à une répartition des richesses plus « équitable ».

Il a observé que le Gouvernement ne pouvait pas totalement s'affranchir de la dimension emploi, puisqu'il était obligé d'y revenir au travers de l'emploi des seniors. Cependant, il a indiqué que c'était bien l'emploi dans toutes ses dimensions, et particulièrement l'emploi des jeunes, dont le taux d'activité est le plus faible d'Europe, qui devait être au centre des préoccupations. Pourquoi un engagement sur l'emploi des seniors et aucun engagement sur le taux d'emploi des jeunes ?

Il a ensuite interpellé le Ministre sur le caractère particulièrement mal venu de la partie du texte justifiant le refus d'une augmentation des cotisations employeurs. Il a indiqué qu'à cet endroit du texte, qui reprend fidèlement l'esprit des textes patronaux, il n'était pas acceptable de lire qu'une augmentation des cotisations de 1 % générerait 50 000 suppressions d'emplois. Il a mentionné les 680 000 emplois détruits ces 18 derniers mois, qui n'avaient rien à voir avec une quelconque augmentation des prélèvements.

A contrario, les entreprises n'avaient jamais reçu autant d'aides publiques. Il a mis en évidence que dans le même moment, la part des profits captée par les actionnaires était passée de 42 à 56 %. Revenant aux propositions phares du document d'orientation, il a souligné qu'elles étaient bien en phase avec les attentes du MEDEF qui défend avec force le fait que parce que l'on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps.

Mais, a-t-il relevé, les salariés ne décident pas de leur maintien au travail. Il a informé, à titre d'exemple, de la situation de l'entreprise SCA, dans le Nord. Cette entreprise, appartenant à un groupe suédois, va bientôt fermer sur décision des actionnaires. La moitié des 283 salariés a plus de 50 ans. Ce qu'attendent ces salariés, ce ne sont pas les mesures préconisées par le Gouvernement, les obligeant à travailler au-delà de 60 ans, mais bel et bien une intervention de ce gouvernement pour qu'ils puissent conserver leur emploi maintenant.

Il a solennellement signifié l'opposition de la CGT à cette approche qui ne consiste finalement qu'à réaliser des « économies » sur les pensions de retraites qui seront versées à l'avenir. Ceci en combinant le fait de différer les départs et la baisse des pensions.

Il a, à ce propos, rappelé que les réformes passées avaient déjà généré une baisse des pensions de l'ordre de 20 %. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la réforme annoncée ne pourrait qu'aggraver cette situation.

Bernard Thibault a insisté sur l'opposition de la CGT à un tel projet, orienté principalement vers la baisse du taux de remplacement de la retraite.

Il a ensuite indiqué que le Gouvernement voulait donner le change avec des mesures concernant les hauts revenus et les revenus du capital. Encore faudrait-il préciser à quel niveau. Bernard Thibault a montré que ces mesures étaient plus d'ordre symbolique et politique qu'une véritable réponse au problème de financement.

Concernant la pénibilité, il a observé que le document se gardait bien de mentionner les 3 critères qui avaient pourtant été retenus lors des négociations ouvertes après 2003, à savoir les efforts physiques et psychiques, l'environnement de travail agressif, les rythmes de travail. Il a ensuite indiqué que le caractère ambigu du texte pouvait laisser à penser que le Gouvernement reprendrait à son compte les propositions du MEDEF, à savoir la mise en place d'une visite médicale, au même titre que le contrôle technique effectué sur les véhicules particuliers. Si cela venait à se confirmer, le Gouvernement devrait s'attendre à une opposition très ferme de la CGT.

Bernard Thibault a enfin demandé des précisions sur ce qu'entendait le Gouvernement par équité, en s'interrogeant sur le fait qu'à aucun moment n'était évoquée la situation des femmes, pourtant marquée du sceau de l'inégalité.

Montreuil, le 19 mai 2010

(*)Composition de la délégation CGT : Bernard Thibault, Eric Aubin, Mijo Isabey, Gérard Rodriguez.

Rendre l'UIT plus utile (182)

Cela conduit à s'interroger sur au moins une triple dimension pour les UIT décentralisées :

- **espace de dialogue**, de construction revendicative, de déclinaison des concepts transports pour organiser leur mise en débat et gagner leur appropriation ;
- **espace de réflexion** des positions CGT liés au transport sur le territoire et mise en cohérence avec nos concepts ;
- **espace permettant de renvoyer aux fédérations et à l'UIT le vécu** des salariés en régions sur les questions transverses et multimodales.

Mieux se servir des expériences positives de mise en place en territoires, y compris pour stabiliser et fiabiliser les collectifs UIT dans les CR, afin qu'ils soient de réelles aides à l'activité syndicale sur le territoire et dans l'entreprise, est possible. (166)

A la condition évidente de prendre ces expériences pour ce qu'elles sont, dans ce qu'est l'UIT et avec le souci de la faire évoluer au regard des résolutions n° 5 et 6 adoptées par le 49^e Congrès de la CGT. (167)

C'est une nouvelle impulsion dans une démarche mieux construite collectivement qu'il nous faut apporter. (183)

Les sollicitations, la demande, les nouvelles pertinences perçues pour un nouveau dimensionnement (184)

- les aspects économiques de plus en plus lourds, complexes et aux évolutions rapides, brutales même, sont devenus le plus souvent multimodaux ;
- les questions internationales. (185)

Sur ces deux volets de plus en plus transverses, il nous faut penser, imaginer et mettre en oeuvre des mutualisations nouvelles. (186)

Il apparaît, en effet, difficile de continuer à traiter ces sujets sans les mettre en commun plus concrètement. (187)

Surtout il y a le besoin de démarches fortes de mobilisations qui supposent, pour leur construction efficace, les convergences revendicatives pour être lisibles. (188)

Mieux s'organiser pour mieux fonctionner

Le fonctionnement de l'UIT est interdépendant de celui des fédérations et sous leur responsabilité commune. Il serait improductif de vouloir analyser et améliorer ce fonctionnement séparément et en vase clos. (192)

Les fédérations ne peuvent conduire cette réflexion indépendamment de celle sur leurs propres évolutions de fonctionnement qu'elles jugent utiles. (193)

Pour autant, l'un et l'autre (fonctionnement des fédérations, fonctionnement de l'UIT) peuvent se nourrir et se bonifier. (194)

C'est pourquoi, la prise en compte du travail interfédéral et l'implication des fédérations ont besoin d'être abordé plus à l'aune de la propre activité et des capacités de chaque fédération en la matière. (195)

Vu sous cet angle, il sera alors possible de cerner mieux les angles d'aide que l'UIT doit apporter à l'amélioration de l'outil syndical au service de toute la CGT. (196)

Examiner mieux le comment travailler ensemble (197).

« Comment travailler ensemble sur le temporel comme sur l'intemporel » (205)

L'outil national : Quand les attentes augmentent, elles peuvent provoquer du délégué au sens où on attende de l'UIT qu'elle fasse en lieu et place de la fédération. Il nous faut éviter cet écueil, ce qui suppose que chaque fédération travaille à intégrer l'activité UIT comme un apport d'efficacité à sa propre activité. Outil des fédérations et de toute la CGT, l'UIT ne doit pas être perçue comme une tâche supplémentaire, mais une aide qui facilite l'activité des fédérations. (206)

Sur la mise en place en région : La conférence doit prendre des dispositions volontaristes avec implication collective pour impulser et suivre en aval la mise en route et le fonctionnement. (208)



Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263 rue de Paris - Case 571 - 93515 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 87 07 - Fax : 01 48 57 80 90 - Courriel : uit@cgt.fr

8^e conférence UIT CGT, 15 et 16 février 2006
Quatre ans plus tard, bilan et perspectives...

Vers la 9^e Conférence 14, 15 et 16 décembre 2010

En débattre ... Pour décider ... et faire

... Utile l'UIT ? ... Besoin de plus et mieux d'UIT ? ... Une étape a été franchie ? ... En franchir une autre ? ... Mais Laquelle ? ... Quelles perspectives ? ... Pour quels objectifs ? ... Quelle place et rôle de l'UIT dans la CGT ?

Depuis la dernière conférence

Il y a des « bougés » indéniables, il faut les apprécier au regard du point de départ et vérifier s'ils sont bien restés dans le cadre défini. Une étape a été franchie. (132) (1)

Il faut accepter les décalages, les comprendre, et travailler à les combler pour mieux jauger le possible dans ce que nous avons jugé nécessaire à la 8^e conférence. (133)

En fait, nous sommes probablement en situation de « crise de croissance » et donc devant la recherche de la perspective adaptée. (136)

Nous disposons d'outils revendicatifs élaborés en commun. (043)

Deux questions majeures :

• **sont-ils adaptés ? Répondent-ils concrètement aux attentes pour aider à l'activité dans les syndicats et être utilisés ?**

• **quel travail d'aide à l'appropriation pour améliorer la capacité à les utiliser, progresser dans le débat et la prise en compte, afin de nous mettre en situation d'engranger des avancées sociales dans une stratégie globale de la CGT ?**

Faire vivre les revendications et notre concept de transport

Comment utiliser nos revendications des deux pôles publics pour une campagne sur la reconquête du service public de transport de voyageurs et un financement du système de transports et infrastructures qui garantissent une maîtrise publique ? (045)

Quel engagement pour le faire en lien avec la construction des UIT décentralisées et ainsi matérialiser leur utilité (046) :

• décliner ces contenus revendicatifs dans un style de formation des militants dans des initiatives en région : décision dans la réunion nationale du 11 mars 2008 (bilan à mi-parcours entre deux conférences) (047) ;

• décision du 49^e congrès CGT d'engager une grande mobilisation sur la promotion et le développement des services publics (résolution d'actualité),

Comment, dans son rôle, l'UIT pourrait-elle apporter aux fédérations une aide pour la prise en compte des revendications transverses ? (058)

Quelle plus-value de l'UIT pour la CGT, pour nos fédérations, dans la recherche de mise en mouvement ? (076)

Quels analyse et bilan tirer pour gagner des capacités d'intervention et de mobilisation et mettre toute la CGT en situation de faire vivre une pratique syndicale convergente et solidaire, gagnante, lorsque nous sommes confrontés à des sujets transverses ? (077)

(1) Les n° en référence permettent de se rapprocher du document préparatoire intégral à disposition des structures et militants de la CGT.

L'UIT est mieux identifiée dans et hors de la CGT (078)

Même si elle a progressé par moment, l'impulsion fédérale vers les syndicats n'a que rarement permis de passer à la vitesse supérieure, tant dans le dimensionnement de l'UIT pour répondre aux besoins de confédéralisation de l'activité, que dans l'appropriation de la démarche par les militants de tous les modes (085).

L'apport des professions est essentiel dans la mise en œuvre, l'intervention et la cohérence. Cela ne se concrétisera qu'à cette condition ! (086)

Ce sont les fédérations qui peuvent faire partager au plus grand nombre d'organisations, en leur sein et dans les structures interprofessionnelles, aux militants, l'utilité de l'outil UIT et de la démarche qu'elles ont décidée au service de toute la CGT. (087)

Sans démonstration d'utilité et d'efficacité, il n'en sera rien ! (091)

Comment mieux articuler le revendicatif et les lieux d'intervention, comme utilité d'organiser l'UIT en région ? (092)

Combattre les mises en concurrence, les oppositions modales et entre salariés, le dumping social, nous interpelle tous ; concrétiser « plus et mieux d'UIT » comme réponse syndicale convergente et efficace aussi. (094)

S'engager vers une UIT outil au service des fédérations, des syndicats, des unions départementales et unions locales pour gagner en efficacité à tous les niveaux en confédéralisant l'activité. (095)

Renforcement et déploiement CGT (110)

Nous restons, comme la CGT globalement, en dessous des enjeux. Quelle analyse tirer de cette situation ? L'outil UIT en région doit s'impliquer avec les militants dans ce domaine majeur au service des fédérations et de toute la CGT. (111)

L'UIT doit aussi être un outil de renforcement en adhérents à la CGT. (112)

Un outil pour mieux investir les déserts syndicaux dans le secteur, aider à organiser les déploiements, parrainages, aider à mieux porter et exprimer les revendications et conceptions. (113)

Si nous ne prenons pas la mesure de l'ampleur et de l'influence du transport routier marchandises et du salariat qui le compose, de notre faiblesse dans cette branche, nous ne parviendrons jamais à construire les convergences utiles pour sortir de la logique de concurrence et d'opposition qui fertilise le dumping social. (114)

Pourrait-il être imaginé une seule structure, organisation CGT, sans qu'elle puisse être, avec les militants qui l'animent, sensible au renforcement en adhérents de la CGT et par conséquent des fédérations qui la composent ? (115)

Poser la question c'est y répondre : NON ! (116)

Et qui, en dehors des syndiqués, des syndicats organisés, des outils que nous nous donnons,... peut conduire des plans de travail syndicalisation ? (177)

Les besoins de plus et mieux d'UIT, perspective (137)

Mieux articuler démarche et objectifs

Les documents revendicatifs UIT, le bulletin de l'UIT, sont mieux perçus comme utiles **dans la réflexion et l'élaboration de la stratégie globale de la CGT.** Pourtant, cela ne suffit pas à dépasser les **difficultés** à mettre en débat et en œuvre sur le terrain. Sont-ils bien adaptés pour que nos militants y puisent les éléments et le contenu utiles à la réalisation d'expressions locales et localisées ? N'avons-nous pas trop perdu ces réflexes de l'écriture locale, nourrie par les analyses plus générales et qui font de la CGT ce syndicat aux côtés des salariés du local quotidien au national ? (141)

Nous ne savons pas toujours utiliser au mieux l'UIT et nous laissons dominer le sentiment que c'est quelque chose, une tâche en plus, non intégrée dans l'activité courante, alors qu'elle est normalement un facilitateur pour l'activité propre à chacun. (146)

Prendre plus en compte les attentes réelles et concrètes des fédérations et pour cela elles doivent mieux les exprimer. (147)

Des mobilisations professionnelles plutôt réussies, propres à chaque fédération, ne suffiront pas à résister, à inverser la donne à hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. (148)

L'UIT donne les moyens de peser sur les bons leviers, de porter partout une conception et des positions CGT sur les transports (149) :

- pour utiliser par exemple en restant équilibrés, les points d'appui du Grenelle de l'Environnement, de la Loi Grenelle I et du Grenelle de la Mer ;
- pour crédibiliser les revendications sur les orientations et moyens du ministère de tutelle (Meddem) (RGPP et réforme de l'État) ;
- pour une maîtrise publique du système de transport, de son ingénierie et des politiques publiques en conséquence dans le cadre d'un développement durable... ;
- pour faire débattre des choix de transport (débat public..).

Répondre aux besoins

L'UIT ne peut pas être un lieu où l'on déléguerait, c'est aux besoins des fédérations et de la confédération qu'il faut que l'UIT réponde. (151)

Et les besoins évoluent !

Sur les concepts et contenus revendicatifs (152)

Forts de tous les dossiers à disposition, c'est le manque d'expressions publiques sur le terrain dans une démarche convergente entre professions et territoires qui nous est le plus posé. (153)

Initier un véritable débat public sur la politique des transports. Nous avons, avec le colloque national ONG / syndicats du 19 juin 2008 déroulé un fil conducteur, mais les déclinaisons sont restées difficiles, victimes d'un évident décalage qu'il nous faut en premier lieu combler. (158)

Comment engager un processus national de débats publics dans les territoires sur la politique de transport ?

Sur l'outil pour les faire vivre, fonctionnement, organisation et pratique (159)

Parvenir à un relais et une mise en débat régulière dans les fédérations des travaux, décisions, propositions des bureaux de l'UIT. Leur traduction dans notre activité quotidienne dans les fédérations... passe, en premier lieu, par une meilleure synergie et coordination. (160)

Cela passe par des fédérations qui nourrissent l'activité et les travaux de l'UIT plutôt que de les attendre. (161)

Cela passe par une retraduction, mise en débat, confrontation dans les directions fédérales. (162)

Cela passe aussi par des réflexes dans les fédérations pour utiliser l'UIT comme un facilitateur de réflexion pour leur activité. (163)

En région, il faut concrétiser pour beaucoup et consolider pour d'autres

L'enjeu principal est que la CGT soit en mesure de combiner revendications, syndicalisation, structuration et rapport de forces en territoires, nationalement et dans les professions. (165)

suite en page 4



AVEC VOTRE ABONNEMENT



UN T-SHIRT PERSONNALISABLE

(fourni avec son stylo à encre lavable)

OFFERT

OFFRE SPÉCIALE SALON DES CE ET CHSCT !

LAISSEZ PARLER VOTRE T-SHIRT !
Après chaque lavage, une nouvelle revendication...



1 an > 57 €

Offre valable jusqu'au 30 juin 2010

code origine : CE2010

(Écrire en lettres capitales, merci) Monsieur Madame Mademoiselle

*NOM _____

*PRÉNOM _____ ANNÉE DE NAISSANCE _____

*ADRESSE _____

*CODE POSTAL _____ *VILLE _____

TÉLÉPHONE _____

*FÉDÉRATION _____ *ENTREPRISE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

* champ obligatoire

Payable par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière : 57 € Je souhaite recevoir une facture
 par prélèvement automatique : 2 x 28,50 € OUI NON

Service abonnements Nouvelle VIE OUVRIÈRE / NVO
Case 600 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

IMPORTANT : datez et signez simplement l'autorisation de prélèvement et joignez votre RIB obligatoirement.

Service abonnements - tél. : 01 49 88 68 50 - mail : abonnement@nvo.fr

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

TITULAIRE DU COMPTE

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

ÉTABL. COUS. CAS. CH. N° DE COMPTE CLE BIC

DATE _____ SIGNATURE _____

CRÉANCIER LA VIE OUVRIÈRE - 263, RUE DE PARIS - CASE 600 - 93516 MONTREUIL CEDEX
NUMÉRO D'ÉMETTEUR : 107859

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____